



Le Moliconays

Bulletin Municipal 2026



Le mot du Maire



Ce mot du maire est le dernier de ce mandat. Déjà bientôt 6 ans d'écoulés !

Ainsi que je l'ai annoncé lors de la cérémonie des vœux début janvier, je me représente en mars prochain aux élections municipales, à la tête d'une liste composée pour moitié d'anciens conseillers, pour moitié de nouveaux. Nous avons fait beaucoup, mais il reste encore beaucoup à faire, et nous ne manquons pas d'idées.

Je tiens à remercier sincèrement l'équipe municipale qui m'a accompagnée durant ces six années. Chacun a fait bénéficier la commune de ses compétences, et a été utile, voire indispensable, à un moment donné.

Un mot particulier pour Liliane Castille dont c'était le 5^{ème} mandat, et qui s'est beaucoup dévouée pour la commune. Pourtant, pendant les 4 mandats précédents, elle travaillait encore, et souvent de nuit, comme infirmière anesthésiste. Cela ne l'a pas empêchée d'être également bénévole au sein des associations communales, tant la Moliconayse que l'AJCM. Donc un grand merci à Liliane pour sa disponibilité et son sens du bénévolat au profit des habitants de la commune pendant toutes ces années. Nous lui souhaitons une retraite heureuse et paisible.

Concernant les associations communales justement, nous avons craint cette année de voir disparaître l'Animation Moliconayse, après le décès en mai dernier de son Président, Roger Thioux. Heureusement pour la commune, les membres de l'association ont décidé de continuer, pour permettre à la section gymnastique de poursuivre ses activités. Pour cela, je remercie tout particulièrement Mme Paulette Boissière, qui a accepté de prendre la présidence de l'association, et Mme Nathalie Zaragoza, par ailleurs secrétaire de mairie de notre commune, qui a pris en charge les postes de secrétaire et de trésorière.

Par ailleurs, l'Animation Moliconayse a fait un don de 2 000 € à la commune, et nous l'en remercions vivement. Ce don sera affecté au renouvellement des illuminations de Noël, qui en ont bien besoin. Les premières illuminations avaient déjà été offertes à la commune il y a une vingtaine d'années par la Moliconayse.

Pour esquisser rapidement le bilan de 2025, je rappellerai les différents travaux qui ont été votés : certains, comme le renforcement du mur de la salle la Grange par la pose d'une croix de Saint André du côté qui n'avait pas encore été traité, et la reprise à la chaux de la façade de la salle des associations côté champs, ont déjà été réalisés. D'autres, comme la réfection des toitures de la mairie et de la cantine et la réfection de la rue des Bourdes (canalisation des eaux pluviales, réalisation des bordures et accotements et réfection intégrale de la surface de la route en enrobé), vont être réalisés en 2026 à partir de février.

Début février commenceront également des travaux rue du Haut Perreux et chemin des Marais, travaux visant à enfouir les réseaux électriques basse tension, les réseaux d'éclairage public et de télécommunications, c'est-à-dire téléphone et fibre. A la fin de ces travaux, la route étant départementale, l'enrobé de la chaussée devrait être complètement refait par les services départementaux.



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi de 16 h 00 à **18 h 00**

Mercredi de 9 h 00 à 12 h 30

et de 15 h 00 à **18 h 30**

Vendredi de 11 h 00 à 12 h 00

4 rue de la Sanglerie 28200 Conie-Molitard

Tél : 02 37 96 13 16

E-mail : mairie.conie-molitard@wanadoo.fr

Vous pouvez également nous retrouver sur :

Facebook Commune de Conie-Molitard

Site internet : Conie-Molitard.fr

Directeur de publication

Anne GENNESSEAU

Conception – Réalisation

Impression Dunoise 02 37 94 05 95

Concernant la fibre, j'attire votre attention sur le fait que début 2029, le réseau téléphonique en fil de cuivre sera supprimé, et que seule la fibre vous permettra de téléphoner et d'accéder à internet.

Par conséquent, je vous invite à ne pas attendre le dernier moment pour vous équiper de la fibre, quel que soit l'opérateur que vous choisirez.

Tout cela a été réalisé sans emprunt et sans augmenter le taux d'imposition pendant 6 ans, nos finances nous le permettant, et l'État réévaluant de toute façon la base d'imposition chaque année, ce qui augmente mécaniquement les impôts.

Pour revenir à 2025, l'activité de la commune ne s'est pas limitée à des travaux. Elle a également bénéficié d'animations variées.

Nous avons notamment accueilli un concert de jazz à la Grange en mai dernier, et aussi un concert de musique classique début juillet qui a permis de faire venir pour la première fois dans l'église de Conie une cantatrice soprano et un

clavecin. Ces concerts, dans des genres différents, de façon à satisfaire tous les goûts, ont attiré beaucoup de monde et nous en sommes heureux.

La bibliothèque de Conie, quant à elle, a cette année organisé un après-midi contes, a accueilli un événement « l'heure du Poème » dans le cadre du Printemps des Poètes, et a organisé son arbre de Noël, lors duquel les enfants écoutent des contes, chantent, reçoivent la visite du Père Noël, partagent un goûter et repartent avec un livre en cadeau à la fin. C'est évidemment beaucoup de travail et je remercie les 6 bénévoles qui ont rendu cela possible, et qui mettent à la disposition des habitants de la commune une vraie bibliothèque offrant les mêmes services que ceux offerts par les bibliothèques des villes.

Je terminerai en vous souhaitant pour 2026 une année pleine de bonheur.

Anne Gennesseaux
Maire de Conie-Molitard

Le conseil municipal



De gauche à droite : Samuel CHABOCHE, Franck DEVILLIERS, Cathy HAUDEBOURG, Liliane CASTILLE, Vincent CLOUET, Michel BOISSIERE, Elisabeth TOUCHE, Anne GENNESSEAUX, Aurélien RIVIERE, Rémi PROULT

Élections municipales de mars 2026

Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Conie-Molitard.

Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Conie-Molitard, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, **le scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer.** Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique, il vous appartient lors de votre emménagement sur la commune de venir vous inscrire en mairie (munie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de

domicile) ou sur le site internet service-public.fr ou via France connect.

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car s'ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne sera pas transmise.

En 2026, les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars.



 **Nos joies et nos peines en 2025**

ÉTAT CIVIL



NAISSANCE - 18/02/2025 : BRICE Alice
- 19/11/2025 : BOISSIERE Alix

MARIAGE - 19/07/2025 : DASSACHETTY Dominique et VIOLETTE Elsa

DÉCÈS - 10/03/2025 : VOISIN Jean-Marc
- 23/04/2025 : GERVAIS Gérard
- 23/05/2025 : THIOUX Roger
- 25/06/2025 : CHATEIGNER Christian
- 09/07/2025 : RICHAUD Georges
- 25/08/2025 : BIDAULT Hervé



Le service civique

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé à minima à hauteur de 619 € par mois et s'effectue en France ou à l'étranger dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité dans 10 domaines d'action : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et aide humanitaire, intervention d'urgence et citoyenneté européenne.

Pour toutes informations complémentaires : <https://www.service-civique.gouv.fr>

Infos administratives



Demande de Carte Nationale d'Identité ou de passeport

Les nouvelles demandes ou renouvellement de carte nationale d'identité ou passeport sont possibles dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil. A titre d'information, il est conseillé de faire une pré-demande en ligne sur le site service-public.fr et ensuite, et vous adresser aux mairies les plus proches de la commune pouvant vous recevoir **sur rendez-vous** comme :

- Mairie de Châteaudun – Service Etat Civil
Tél : 02 37 45 94 31
- Mairie de Bonneval – Service Etat Civil
Tél : 02 37 47 70 45

Lors de la prise de rendez-vous, la mairie vous indiquera les pièces justificatives à fournir en fonction de votre situation.

Vous pouvez trouver les formulaires de demande de Carte Nationale d'Identité ou passeport sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Recensement citoyen

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) ? Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, que vous viviez en France ou à l'étranger.

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une **attestation de recensement**. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la **journée défense et citoyenneté (JDC)**. Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25e anniversaire.
- Vous êtes **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18e anniversaire et pourrez alors voter.

Sauf cas particulier, vous pouvez faire le recensement citoyen à la mairie de votre domicile ou sur internet.

Pour plus d'informations, aller sur le site internet :

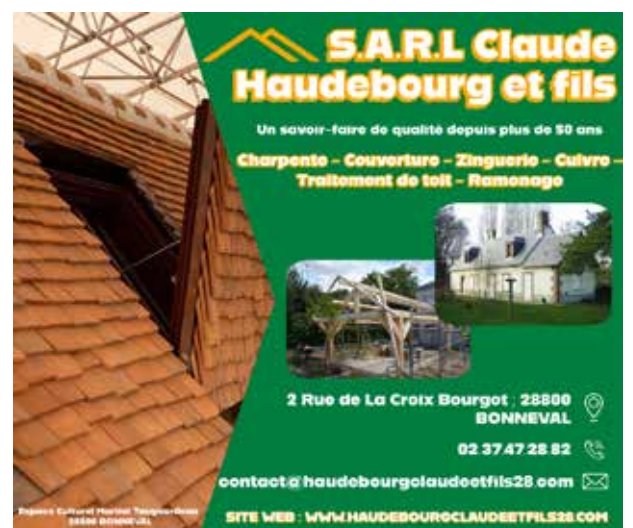
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>



Commandes groupées (s'adresser à la mairie)

VIDANGE FOSSE SEPTIQUE : la mairie a négocié un contrat groupé pour les vidanges de fosses septiques avec SNC THOMAGRI (06.80.42.99.93). Pour bénéficier de ce tarif, vous inscrire en mairie.

LIVRAISON DE FUEL : Pour les personnes se chauffant au fuel, vous pouvez vous inscrire en mairie qui lors de sa propre commande pourra vous faire bénéficier de tarif avantageux.



Infos administratives



Règles de civisme

Pour une vie communale sereine, merci à tous pour votre implication

- Je respecte les plantations, les pelouses et le matériel communal.
- Je respecte l'organisation mise en place par la mairie au point de collecte sur le parking de la salle des fêtes.
- Je ne gêne pas mes voisins entre 22 h et 7 h du matin et respecte les horaires autorisés pour les travaux bruyants :
 - jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
 - samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
 - dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h
- En cas de neige ou de formation de verglas, que je sois propriétaire ou locataire, je balaye le(s) trottoir(s) longeant mon habitation
- Je nettoie le caniveau devant ma maison ainsi que le trottoir et désherbe si nécessaire.
- J'élague, au droit de ma propriété, les arbres, arbustes et haies situés sur ma propriété en bordure de la voie publique ou de la propriété d'autrui, de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur celle-ci, à une hauteur maximum de 2 mètres.
- J'assure l'entretien des fossés pouvant être présent sur ma propriété afin de faciliter l'écoulement des eaux.
- Je prends soin de mes animaux domestiques et évite qu'ils ne divaguent sur la voie publique, pour les chiens qu'ils ne génèrent de nuisances en ma présence mais aussi en mon absence : aboiements, détérioration de clôture, attitude agressive... (*Tout animal qui serait trouvé divagant avec ou sans signe de reconnaissance pourra être déposé à la SPA, à charge pour le propriétaire de le récupérer*).
- Je ramasse les déjections de mon chien lors de ses promenades Rappel : Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs et les voies publiques. Le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe.
- Si je constate des faits inhabituels ou qui ressemblent à du repérage ou des comportements anormaux, je préviens la gendarmerie au 02 37 94 09 50

Protection de l'environnement

- Je ne jette rien (mégots, papiers, bouteilles, canettes...) dans l'espace public.
- Je dépose mes déchets végétaux à la déchetterie. (*Selon la réglementation en vigueur, les feux sont interdits dans les jardins sous peine de se voir infliger une amende de 135 €.*)
- Je dépose mes gravats, encombrants (frigo, gazinière, matelas...), peinture et autres déchets industriels à la déchetterie : tout dépôt sauvage est interdit sur le territoire sous peine de poursuites judiciaires.



Maçonnerie Gros oeuvre Terrassement
Pavillons Rénovations Bât. industriels

46, rue de Chartres - 28800 BONNEVAL

Tél : 02.37.47.29.90

Joel.dazard@wanadoo.fr



Depuis 1950,
une famille au service des familles

24H/24 au 02 37 45 46 95



5 route de Meung 28200 Châteaudun

Bonneval-Brou-Lucé-Cloyes-Mondoubleau

Infos administratives

Tarifs 2026

applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre

Salle « La Grange »

La réservation s'effectue auprès du secrétariat de la mairie aux heures de permanence ou par téléphone.

	Commune	Hors commune
Location de la salle « La Grange »		
Particulier 2 jours avec cuisine	250,00 €	400,00 €
Particulier jour supplémentaire avec cuisine	80,00 €	110,00 €
Particulier 1 jour avec cuisine (hors week-end)	170,00 €	280,00 €
Réunion particulier 1 jour sans cuisine (hors week-end)	80,00 €	110,00 €
Association avec ou sans chauffage	Gratuit	80,00 €
Rassemblement familial suite décès d'une personne de la commune (4 h)	35,00 €	
Frais de chauffage par jour (du 1/10 au 30/04)	45,00 €	45,00 €
Cuisine seule	80,00 €	110,00 €
Location à but commercial		400,00 €
Cautions 1 (locaux)	1 300,00 €	1 300,00 €
Cautions 2 (nettoyage des équipements et locaux)	200,00 €	200,00 €
Non utilisation des tables et/ou les chaises de la salle (enlèvement réalisé par personnel technique de la commune)	70,00 €	70,00 €



	Commune	Hors commune
Location de matériel		
Grande table (plateau + tréteaux) (par jour)	6,00 €	
Petite table (plateau + tréteaux) (par jour)	3,00 €	
Banc (par jour)	2,00 €	
Cautions pour table et/ou banc (par jour)	50,00 €	
Grille d'exposition (par semaine et par grille - à utiliser à « La Grange »)	Gratuit	5,00 €
De 10 à 20 grilles (par semaine et par grille)		2,50 €
Cautions des grilles		100,00 €



TARIFS 2026

Applicable du 1^{er} Janvier au 31 décembre

Concession funéraire individuelle ou familiale	
50 ans	340,00 €
30 ans	210,00 €
Monument cinéraire – Colombarium	
30 ans (2 personnes)	775,00 €
30 ans (4 personnes)	1 550,00 €
Jardin du souvenir (Dispersion des cendres)	
Dispersion des cendres et pose d'une plaque sur la stèle	20,00 €
Concession cinéraire (cavurne)	
50 ans	175,00 €
30 ans	105,00 €

Distribution de l'eau



La compétence « eau » est dévolue à la Communauté de Communes du Grand Châteaudun.

C'est la SAUR qui est en charge de la distribution de l'eau potable.

Pour toutes questions relatives à l'eau potable, votre contrat, la facturation, les demandes de branchement, vous devez vous adresser au 02.44.71.05.50 ;

En cas de dysfonctionnement du réseau sur la voie publique appeler le 02 44 71 05 50 (de 8 h à 18 h du lundi au vendredi) ou le 02 45 77 00 09 (dépannage 24h/24h et 7j/7j)

Infos administratives

COMMISSION D'ACTION SOCIALE DE CONIE-MOLITARD

Les membres de la commission communale d'action sociale sont :

- Mme Anne GENNESSEAU, Présidente
- Mmes Liliane CASTILLE, Cathy HAUDEBOURG, Mme Elisabeth TOUCHE, Mrs Rémy PROULT et Aurélien RIVIERE, membres du Conseil Municipal
- Mmes Béatrice CLOUET, Isabelle COLAS, Sonia EMERY, Marine THENAISY, Alema ZILIC et Elisabeth ROUET, membres représentants la population.

Cette année, 42 administrés ont choisi de bénéficier de bons d'achats et 27 ont préféré partager un repas au restaurant « La Joconde » à Lutz-en-Dunois.

Le conseil municipal remercie les membres de la commission communale d'action sociale pour leur participation lors de la distribution des chocolats et des bons d'achats.

Voici quelques adresses utiles par thématique :

ACCES AUX DROITS	
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : accès aux prestations sociales et familiales 6 place phénix - 28200 CHATEAUDUN Tél : 3230 Site internet : www.caf.fr Prise de rendez-vous en ligne Ou MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE : Permanence au 2, rue de civry - 28200 CHATEAUDUN 02 37 99 99 99 Site internet : https://bcl.msa.fr	CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE : Accueil des familles et personnes en difficulté sur le plan psychologique Pour les enfants : 7, rue de Vilsain - 28200 CHATEAUDUN - 02 37 98 66 12 Pour les adultes : 36 rue de Belfort - 28200 CHATEAUDUN - 02 37 66 15 56
...POINT D'ACCES AUX DROITS : accueil des personnes rencontrant des problèmes très divers, relatifs au droit de la famille, au droit de la consommation, au surendettement, à la problématique du logement, à des litiges entre particuliers Permanence sur rendez-vous : 7 mail Flandres Dunkerque - 28200 CHATEAUDUN 02 37 45 33 33 Contact mail : cdad.chateaudun@wanadoo.fr	CICAT : accompagnement médico-psycho-socio-éducatif pour toute personne présentant une problématique d'addiction ou l'entourage 62 rue de Varize 28200 CHATEAUDUN - 02 37 28 19 22 Contact mail : secretariatchartres@cicat.fr Pensez également à votre mutuelle et/ou à vos retraites complémentaires pour des besoins spécifiques...
SERVICE SOCIAL - CONSEIL DEPARTEMENTAL 28 : information et soutien aux familles et personnes dans les domaines de la vie quotidienne 1 place phénix - 28200 CHATEAUDUN 02 37 44 55 50 Assistante sociale de Conie Molitard : Mme THOMAS Contact mail : sas.chateaudun@eurelien.fr	Pensez également à votre mutuelle et/ou vos retraites complémentaires pour des besoins spécifiques...
SANTÉ	
MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) - Conseil Départemental 28 : service dédié aux personnes âgées et aux personnes handicapées 1 Place du Phénix - 28200 CHATEAUDUN 02 37 94 05 90 Contact mail : mda.pays-dunois@mda.fr	FAMILLE
CPAM 28: Caisse Primaire d'Assurance Maladie Permanence : 14 rue de la Madeleine - 28200 CHATEAUDUN - 3646 Ou MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE : Permanence au 2, rue de Civry - 28200 CHATEAUDUN 02 37 99 99 99 Site internet : https://bcl.msa.fr	MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES ET DE LA CITOYENNETE :
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Permanence au 2 rue de Civry - 28200 CHATEAUDUN 3960 Site internet : https://www.carsat-cvl.fr	PMI (Protection Maternelle et Infantile) : accompagnement médico-social pour les enfants de 0 à 6 ans, des parents et futurs parents et Centre de planification et d'éducation familiale : répond à toutes vos questions liées à la contraception, aux infections sexuellement transmissibles (IST), à votre grossesse (tests, poursuite et interruption). Elles vous conseillent dans votre vie conjugale et familiale. 1 place Phénix - 28200 CHATEAUDUN 02 37 44 55 70
HOPITAL GENERAL Route de Jallans - 28200 CHATEAUDUN 02 37 44 40 40 Site internet : www.ch-chateaudun.fr	ASE (Aide Sociale à l'Enfance) : Accompagnement éducatif des jeunes de 0 à 21 ans et de leur famille 1 place phénix - 28200 CHATEAUDUN 02 37 44 55 60
	Service social : information et soutien aux familles et personnes dans les domaines de la vie quotidienne 1 place phénix - 28200 CHATEAUDUN 02 37 44 55 50 Contact mail : sas.chateaudun@eurelien.fr
	SERVICES D'AIDE A DOMICILE :
	ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) : 11 Zone d'activités 28200 St Denis Lanneray 02 37 45 16 46 Site internet : https://www.fede28.admr.org
	A Domicile 28 : 23 Avenue du Général de Gaulle 28200 CHATEAUDUN 02 37 45 14 13* Site internet : www.adomicile28.fr

Infos administratives

SADS (Service d'Aide à Domicile Schweitzer)

82, rue de la république
28200 CHATEAUDUN
02 37 94 06 36
Contact mail : contact@sads.fr

VIVA services

44 rue de Belfort
28200 CHATEAUDUN
02 34 09 02 90
Site internet : www.vivaservices.fr

ASSISTANTE MATERNELLE

Pour trouver une assistante maternelle près de chez vous, visiter le site : assmat28.eurelien.fr

LOGEMENT

ESPACE INFO ENERGIE : Information et conseil sur les dispositifs d'aide liés à l'adaptation et à l'amélioration de l'habitat

Permanence à la mairie de CHATEAUDUN (SOLHA) (sur rendez-vous)

02 37 21 32 71
Site internet : www.infoenergie-centre.org

OFFICES HLM DU SECTEUR : Logement Dunois

19 rue Henri Dunant - 28200 CHATEAUDUN
02 37 94 01 23
Site internet : www.logement-dunois.fr

Habitat Eurélien

6 rue Jean Perrin - 28300 MAINVILLIERS
02 37 91 72 49
Site internet : www.habitat-eurelien.fr

S.A La roseraie

27 rue du grand Faubourg - 28000 CHARTRES
02 37 91 73 70

S.A Eure et Loir habitat

2 rue du 11 novembre - 28110 LUCE
02 37 91 24 80
Site internet : www.elhabitat.fr

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

Esplanade Martial Taugourdeau,
3 rue Philarète Chasles à Mainvilliers
02 38 62 47 07

Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.
Les permanences sont tenues par des juristes.

INSERTION PROFESSIONNELLE

MILOS 28 : association d'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans

30, rue de Varize - 28200 CHATEAUDUN
02 37 94 05 05
Contact mail : accueil.chateaudun@milos28.fr

FRANCE TRAVAIL

9 place Phénix - 28200 CHATEAUDUN
3949
Site internet : www.francetravail.fr

SOLIDARITE

SECOURS POPULAIRE

17 rue Louis Appert - 28200 CHATEAUDUN
02 37 45 13 24

SECOURS CATHOLIQUE

6 Avenue du Général de Gaulle - 28200 CHATEAUDUN
06 73 67 73 70

BANQUE ALIMENTAIRE

17 rue Louis Appert - 28200 CHATEAUDUN
Permanence le vendredi
02 37 35 49 45

CROIX ROUGE FRANCAISE

39 Boulevard Grindelle - 28200 CHATEAUDUN
Permanence le vendredi
02 37 345 04 39

AGENCE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT
ADIL DU LOIRET ET D'EURE-ET-LOIR
PERMANENCE SUR LE LOGEMENT
Des juristes répondent gratuitement à toutes vos questions

- RELATIONS PROPRIETAIRES-LOCATAIRES
- AIDES AUX TRAVAUX POUR LES PERSONNES AGÉES
- ACHAT IMMOBILIER
- COPROPRIÉTÉ
- LOCATION D'UN LOGEMENT
- RELATIONS DE VOISINAGE

Permanence à la Maison France
Châteaudun
3ème lundi de chaque mois
Pour prendre RDV : 02 38 62 47 07

adil.ev.28 Eure-et-Loir BIROU CHATEAUDUN

MESLARD Motoculture

**PARTICULIERS
PROFESSIONNELS
COLLECTIVITÉS**

- Vente de matériel neuf
- Réparation et SAV
- Vente de pièces détachées toutes marques
- Robots de tonte
- Location de matériel

3 impasse Armand Peugeot 28800 BONNEVAL 02 37 96 90 87
3 bis Rte Nationale 10 28360 LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP 02 37 26 60 45

REVENDEUR **STIHL**

@meslardmotoculture

SNC THOMAGRI

Vidange tous types de fosses

**Adresse : Lieu-dit Vaurobert
45310 Villeneuve-sur-conie**

Tél. : 06 80 42 99 93

sncthomagri45@gmail.com

Infos administratives



Transport à la demande

www.remi-centrevaldeloire.fr/se-deplacer/transports-a-la-demande

Le transport à la demande est un système de transport souple et adapté qui donne la possibilité aux habitants de la région Centre-Val de Loire de se déplacer sur réservation, notamment dans les territoires périurbains et ruraux.

Le service est assuré par des véhicules adaptés au transport des personnes à mobilité réduite, handicapées, malvoyantes et non-voyantes.

Pour réserver, contactez le 0 806 70 33 33 du lundi au samedi de 6h00 à 20h00, (service gratuit + prix appel local), la veille avant 17H ou vendredi avant 17H pour le lundi. Les horaires de prise en charge et de retour au point d'arrêt de votre commune seront confirmés par la centrale de réservation.

Tarif : Identique au billet de car Rémi départemental, soit 3,20 € au tarif normal. Les cartes de réduction Rémi Liberté s'appliquent. Ces services sont exclus des formules d'abonnement et de Pass Découverte.

Horaires et destination pour notre commune

Destination : Châteaudun

Jour(s) de fonctionnement :
jeudi et samedi

Période de fonctionnement :
toutes périodes hors jours fériés

JOURS	ALLER Arrivée à Châteaudun	POINTS D'ARRÊT	RETOUR Départ de Châteaudun
JEUDI SAMEDI	9 H	MAISON DE SANTE HÔPITAL MARCHÉ CENTRE VILLE GARE SNCF SIEGE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGENCE FRANCE TRAVAIL LECLERC INTERMARCHÉ ALDI	12 H



Déchèterie

Route de Sancheville
28200 Châteaudun
Tél. : 06 48 12 23 85
<https://www.sitreva.fr>

Horaires d'ouverture de la déchèterie :

La déchèterie est ouverte tous les jours sauf jours fériés,

➡ les matins de 9 h 00 à 12 h 45 y compris le dimanche

➡ les après-midi de 14 h 00 à 17 h 45 sauf le dimanche

Comment et quand obtenir sa carte d'accès ?



Vous pouvez faire la demande de votre carte directement auprès de l'agent d'accueil de votre déchèterie en respectant la démarche suivante :

1- A l'occasion d'un passage en déchèterie, vous déposerez auprès de l'agent une copie d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF , ...), une pièce d'identité doit être présentée mais il n'est plus nécessaire de la laisser.

2- Ces papiers seront transmis aux services de Sitreva qui établira votre carte.

3- Lors d'un nouveau passage dans la même déchèterie dans un délai de deux à trois semaines, votre carte vous sera remise en main propre.

Ou faire votre demande **sur le site internet de sitreva :**
<https://www.sitreva.fr/decheteries/acces-usager/parti-culier-obtenir-une-carte>

En cas de perte, la carte d'accès vous sera facturée 6€

Déchets admis

Ampoules et néons, appareils électriques, batteries, bois, capsules métalliques de café, cartons, cartouches d'encre, Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI) des particuliers, extincteurs, gravats, huile de vi-

dange, huile végétale, menuiseries vitrées, métaux, mobilier, piles et accumulateurs, plâtre, pneus de voitures et de motos, poêles et casseroles, produits chimiques, radiographies, textiles, tout-venant, végétaux.

Déchets non admis

Amiante, bouteilles de gaz, cadavres d'animaux, cuves, DASRI professionnels, déchets anatomiques, explosifs et armes, fusées de détresse, gravats en mélange, médicaments, moteurs, ordures ménagères, pneus poids lourd et agricoles, produits radioactifs, réservoirs, voitures, etc.

MODE DE PRÉLÈVEMENT DES POINTS POUR UN PARTICULIER

Vos apports sont comptabilisés en points, décomptés à chaque passage selon le moyen de transport de vos déchets. 1 point vous est également décompté par 10kg de produits chimiques apportés (pots de peinture, produits phytosanitaires, bidons de produits solvants etc.). **Vous bénéficiez de 50 points gratuits**, crédités chaque année sur votre compte usager.

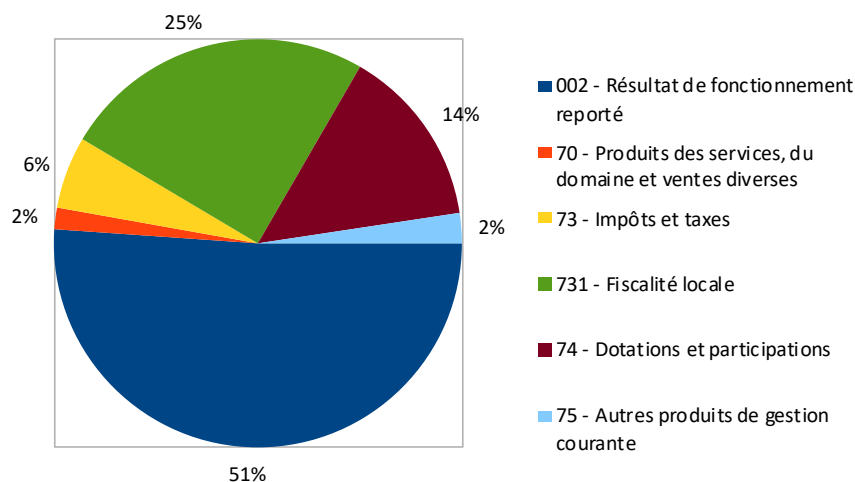
Quand vos 50 points sont consommés, vos passages deviennent payants.

S'agissant des professionnels, leurs apports devront être prépayés. Il leur sera désormais possible de créditer leur compte en ligne, comme les particuliers dont le besoin excéderait le crédit de 50 points.

A la différence des particuliers, la valeur de leurs apports sera fonction non seulement du moyen de transport utilisé mais également de la valeur du tri-score des déchets apportés à laquelle est affecté un coefficient multiplicateur.

Pour toutes informations complémentaires :
<https://www.sitreva.fr>

Finances

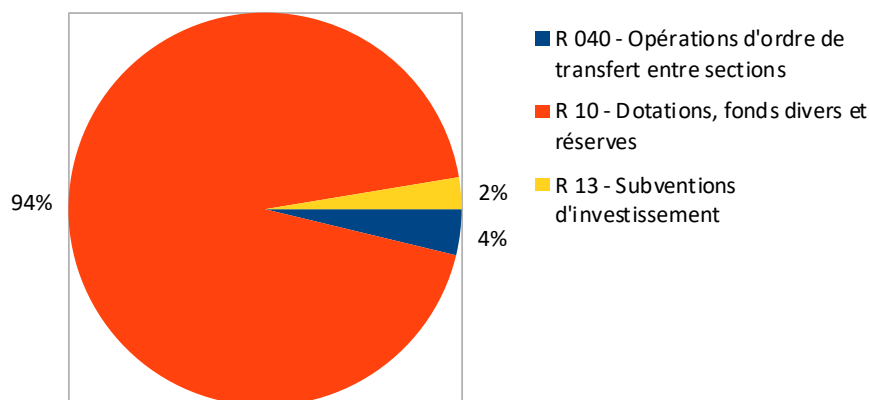
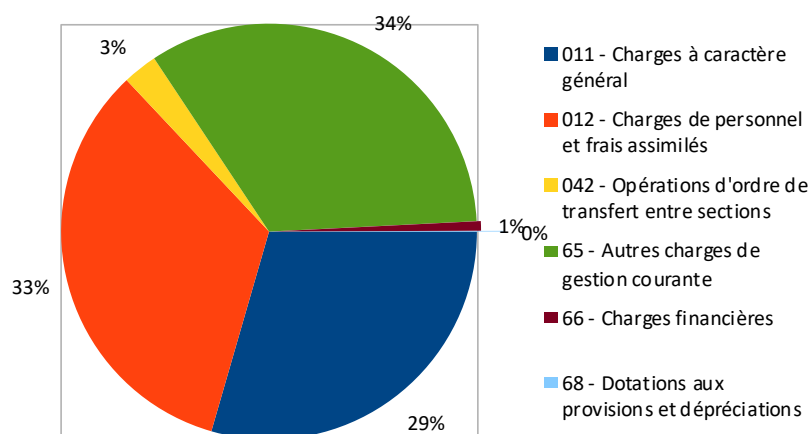


Les recettes principales de fonctionnement proviennent de la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe foncière) ainsi que les dotations et participations (subventions allouées par l'État, la Région et le Département) ; les autres postes concernent les revenus des locations (logement et salle des fêtes) ainsi que les concessions et diverses redevances.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 535 673 € dont 273 733 € correspondant au résultat reporté de 2024.

Les dépenses de fonctionnement portent sur les dépenses de charges courantes (redevance pour le service d'incendie de Châteaudun, participation au regroupement pédagogique, frais de transport vers le collège,...), les dépenses de personnel, les charges à caractère général (assurances, maintenance, entretien et réparation...) et les charges financières (intérêts)

Le montant des dépenses s'élève à 210 158 €.

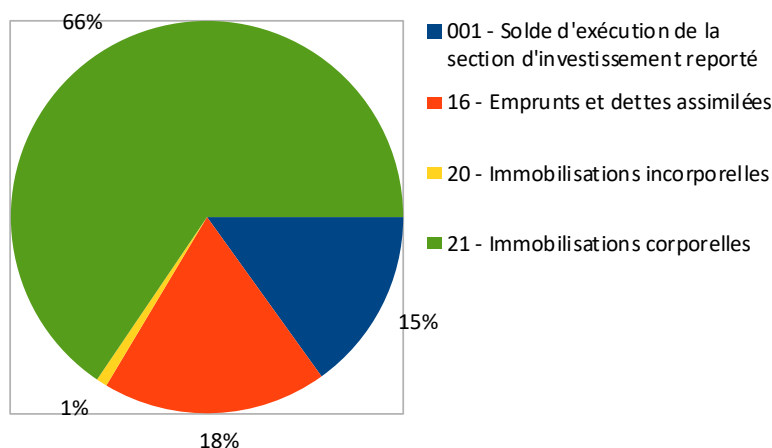


Les recettes d'investissement sont alimentées des dotations, fonds divers et réserves (taxe aménagement et récupération TVA, réserve dont un excédent de fonctionnement à hauteur de 125 416 €) ainsi que des subventions d'investissement obtenues pour les projets.

Le montant de cette section s'élève à 150 047,56 €.

Les dépenses d'investissement concernent principalement les travaux effectués sur l'année (chaînage de la salle des fêtes, reprise du mur extérieur de la grange côté salles des associations) et le remboursement des emprunts en cours ce qui porte le montant de cette section à 52 351 €.

Des travaux votés et budgétés en 2025 pour un montant global de 120 000 € (canalisation des eaux pluviales rue des Bourdes et réfection de la toiture de la mairie) seront réalisés début 2026 et apparaîtront dans le budget 2026 comme « reste à réaliser 2025 ».



Urbanisme

LE GRAND CHÂTEAUDUN ADOPTE SON PLUIH

Le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) a été approuvé le 12 mai 2025 et est applicable depuis le 20 juin 2025. Ce document remplace désormais les anciens documents d'urbanisme communaux.

► CE QUI CHANGE

- > Un seul document d'urbanisme pour tout le territoire
- > Les règles de construction d'aménagement et de préservation sont désormais harmonisées à l'échelle intercommunale, pour un développement équilibré et durable.

► CE QUI NE CHANGE PAS

- > Les spécificités communales (paysage, patrimoine, besoins locaux) sont préservées.
- > Les dépôts, les instructions et les délivrances des autorisations d'urbanisme sont toujours assurés par votre mairie.
- > Le PLUiH ne s'applique pas rétroactivement, il concerne uniquement les projets déposés à partir du 20 juin 2025.

COMMENT CONSULTER LE PLUIH ?



Consulter l'ensemble des pièces du PLUiH sur www.grandchateaudun.fr/urbanisme



Accéder à la plateforme cartographique du PLUiH en ligne pour connaître les règles qui s'appliquent à chaque terrain

GÉOPORTAIL DE L'URBANISME, MODE D'EMPLOI :



Urbanisme

QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?

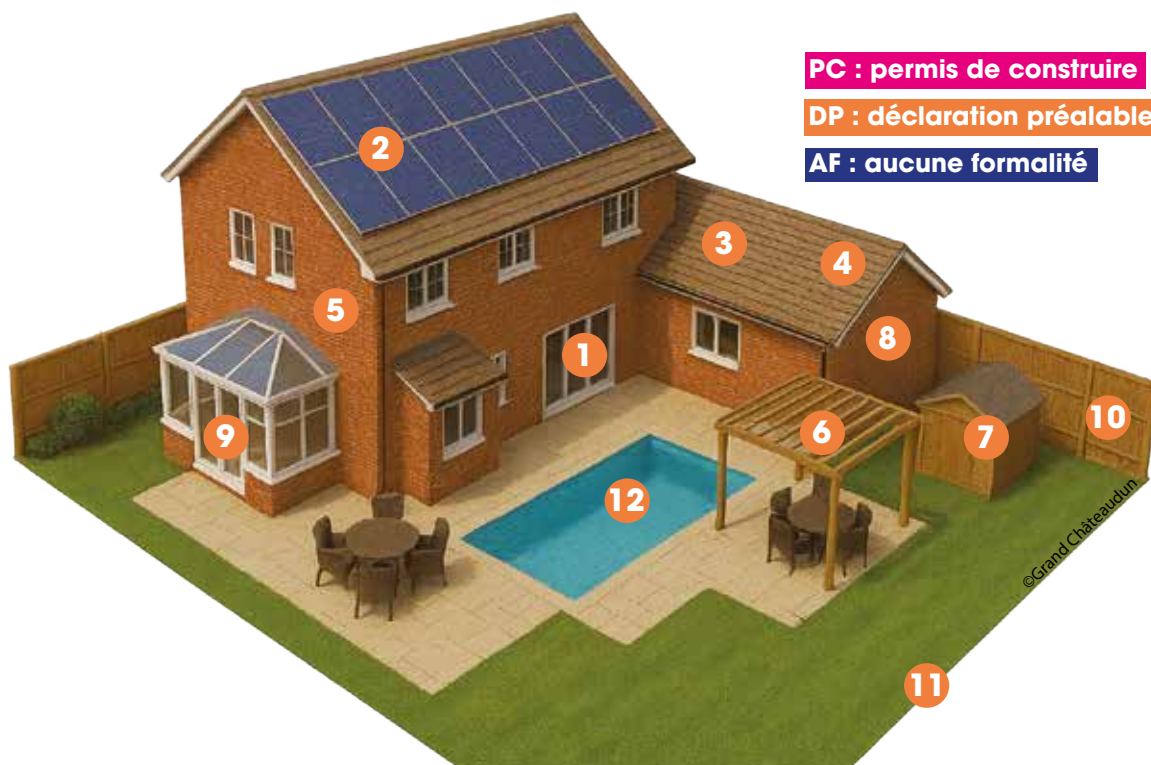
► Je modifie l'aspect extérieur

- 1 Création d'ouverture **DP**
- 2 Pose de panneaux solaires **DP**
- 3 Rénovation de toiture **DP**
- 4 Installation de fenêtre de toit **DP**
- 5 Ravalement, peinture de façade **DP**
- 6 Construction d'une pergolas **DP**

► Je construis une annexe

- 7 Construction abri de jardin, local technique, carport...
 - Moins de 5 m² de surface **AF**
 - Moins de 20 m² de surface **DP**
 - Plus de 20 m² de surface **PC**
- 8 Aménagement de garage en pièce habitable (avec ou sans modification de l'aspect extérieur) **DP**

PC



► Je réalise une extension

- 9 Construction d'une pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte...
 - En zone urbaine (U)
 - Moins de 40 m² de surface **DP**
 - Plus de 40 m² de surface **PC**
 - Dans les autres zones (A,N, AU)
 - Moins de 20 m² de surface **DP**
 - Plus de 20 m² de surface **PC**

► J'installe un portail ou une clôture

- 10 Édification ou modification de la clôture **DP**
- 11 Création ou modification de l'accès **DP**

► J'installe une piscine

- 12 De moins de 10 m² installée moins de 3 mois/an **AF**
De 10 à 100 m² sans couverture ou < 1,80 m **DP**
De plus de 100 m² ou couverture à > 1,80 m **PC**

Fêtes et cérémonies



1^{er} février : Repas des aînés à la salle « La Grange »



Commémoration du 8 mai : Vin d'honneur



Commémoration du 8 mai



Jeu du 14 juillet



13 juillet : Apéritif en extérieur



Défilé du 11 novembre



Bal du 14 juillet

Saison culturelle



23 mai : Concert « Classes de Jazz »
par l'école de musique de Châteaudun



23 mai : Concert « Classes de Jazz »
par l'école de musique de Châteaudun



4 juillet : Concert lyrique « in furore » - Vivaldi
par l'escadron volant de la Reine dans l'église



4 juillet : Concert lyrique « in furore » - Vivaldi
par l'escadron volant de la Reine dans l'église

Travaux

AVANT



Réfection du mur arrière des locaux des associations

APRÈS



Réfection du mur arrière des locaux des associations

Notre Histoire

Le témoignage téléphonique d'Ino ZARAGOZA a été recueilli par mes soins le 29 juillet 2022.

Monsieur ZARAGOZA se rappelle : « A notre arrivée à CONIE, nous sommes arrivés au cours de l'année 1941, je vais faire une petite parenthèse pour faire hommage à une disparue, Henriette CHATEIGNIER, Elle était une très très jeune femme. A l'époque en 1941, elle avait une fille, Anne-Marie, qui n'avait que 2 ou 3 ans.



Nous sommes arrivés à CONIE par je ne sais quel miracle ! Enfin bref, comme nous étions sous occupation allemande, les allemands n'aimant pas beaucoup les sans-domicile-fixe, ils étaient assimilés aux gitans, aux romanches, il n'était pas bon de ne pas avoir de domicile fixe.

Nous sommes arrivés là, par quel mystère, j'avais 10 ans. Alors Monsieur le Maire de l'époque, il s'appelait Mr RIBAUD. Il a réuni les habitants de la commune un soir et il a expliqué qu'une famille espagnole était arrivée ici et qu'elle n'avait pas de logement. Il s'agissait de nous loger pour que l'on ne soit pas considéré comme sans domicile fixe et ainsi déporté en Allemagne comme tous ces pauvres gens qui n'avaient pas de domicile fixe. A ce moment, personne du village n'a répondu, personne ne voulait se mouiller.

Et au bout d'un moment une très jeune femme s'est levée, elle a dit : «Moi, Monsieur le Maire, je vais les loger !».

Alors la réponse du Maire je m'en souviens très bien hélas : «Oui mais Henriette mais toi tu vas loger où ?

Elle a répondu : « Vous savez mon mari Raymond n'est pas là, je suis retournée vivre avec Anne-Marie chez ma mère à la Herbechère. », ce qui nous a permis d'y habiter, la maison étant libérée.

Anne-Marie précise que son père il était soit réfractaire, soit prisonnier de guerre, elle ne s'en rappelle plus très bien.

Nous étions dans la maison où habite Vincent FA-RAULT actuellement. Dans cette maison, il y avait deux pièces nous étions 4 enfants, mon père et ma mère.

Ensuite, ma mère étant enceinte, elle a accouché de ma sœur Rosette en octobre 1942. Nous étions donc 5 enfants, ma mère et mon père. Tout de suite, on

s'était bien adapté et bien intégré à la vie du village.

Mon père a travaillé dans les fermes, je crois bien qu'à l'époque, il a travaillé à la ferme de Trochepot, comme charretier ou comme brassier (1) je ne sais plus exactement. Enfin on avait donc un domicile fixe et un emploi pour mon père ce qui nous a vraisemblablement évité la déportation en Allemagne.

On peut donc résumer qu'en quelque sorte Henriette CHATEIGNIER, c'est comme cela que nous l'appelions, nous a donc sauvé la vie. Voilà et ça je lui en suis éternellement reconnaissant et je tiens beaucoup à Anne-Marie, elle m'appelle mon grand frère de cœur, nous avons une bonne différence d'âge avec Anne-Marie elle a 7 ou 8 ans de moins que moi. Par la suite, cette maison est devenue un peu petite pour nous.

Nous avons déménagé dans une maison, toujours à CONIE bien sûr, à côté de chez Mme BELLAY. On descendait un peu à la sortie du pont en remontant à droite il y avait cette chaumière (9 rue du Vieux Moulin). On habitait dans cette petite maison là. Au bout d'un certain temps, maman s'est retrouvée enceinte et c'était devenu un peu petit, un peu juste. Alors c'est Monsieur le curé qui à l'époque s'appelait André FOUCHER, il nous a fait devenir locataire du moulin à CONIE où est né mon frère François le dernier des ZARAGOZA. On est resté là jusqu'en 1950. Quand on a déménagé et que l'on est parti à ORLEANS. Il n'y avait plus la grande roue au moulin. Il ne fonctionnait plus.

Je suis arrivé au bout de ma scolarité, je me rappelle toujours de l'instituteur, c'était un homme très sévère. Il s'appelait Mr MAZURIER, le maître d'école. Quand je suis arrivé à CONIE, je ne savais pas parler français. Je suis entré à l'école et non seulement j'ai appris à parler le français mais à 12 ans et demi il me présentait au certificat d'étude primaire. J'ai été reçu.



A l'époque, l'école était obligatoire jusqu'à 14 ans, les gens ils s'en fichaient un peu surtout dans nos

Notre Histoire

campagnes. Mon père il a dit : « puisque tu as ton certificat d'étude tu n'as plus besoin d'aller à l'école. »

Alors je suis rentré comme porcher (2) et marmiton (3). Je suis rentré à la ferme de Chantelée comme marmiton, ensuite à la ferme de la Cigogne (c'est une ferme à droite avant ORSONVILLE).

Quand j'ai eu l'âge, je suis rentré en apprentissage à la Paulstra à CHATEAUDUN, où j'ai eu mon CAP et je suis devenu compagnon. Mes parents ont décidé de déménager en 1950, et comme je n'étais pas majeur j'ai dû les suivre.

Quelquefois avec Anne-Marie, on se régale car je lui raconte des choses qu'elle ignorait. Je me rappelle beaucoup des anciens de CONIE, par exemple Tattav. Il avait un compagnon de beuverie qui s'appelait NoeiNoeil.

Il est dit que certains se rappellent de Tattav qui allait ramasser les champignons et il les apportait aux personnes du coin. Le matin, il lui fallait la petite goutte....

Quand il y avait l'alambic, il s'installait où il y a le hangar de la ferme de Francis HETTE qui est actuellement celle de Michel BOISSIERE. Il y avait un buisson d'épines et là il y avait l'alambic et Tattav devenait le locataire ou le pensionnaire de l'alambic. C'était un sacré lascar.

Je connaissais Félix et Titine qui était un grand copain de mon frère Lif2 mais aussi Jacky REMOND. Ils étaient tous du même âge, ils faisaient une sacrée équipe !

Quand j'étais à la Cigogne, en été cette nuit là, les allemands ont descendu une super « forteresse volante » (un avion). Elle est tombée entre ORSONVILLE et la Cigogne. A cet endroit, où il y a un virage un petit peu en retrait de la route. Je m'en rappelle comme si cela était hier, les Allemands sont venus pour ce qu'ils avaient à faire autour de cet avion. Les résistants, les FFI avaient déjà démonté les deux mitrailleuses sur la dérive arrière de l'avion. Les gars avaient été enterrés là, la veille ou l'avant veille du 14 juillet, il y avait au moins 7 ou 8 morts et quelqu'un avait enterré les pauvres malheureux gamins, ils avaient tous une vingtaine d'années. Le jour du 14 juillet, il y avait des « boches » partout qui occupaient le coin parce que la tombe était fleurie de bouquets bleus blancs rouges partout partout partout... Je m'en rappelle comme si j'y étais.

Dans la famille HAUDEBOURG je connaissais Marcel, mais celui qui était un grand copain à moi, c'est le frère aîné des HAUDEBOURG, Joseph. Cela ne nous rajeunit pas, je vais avoir 91 ans. Nous avons été à l'école ensemble, nous étions du même âge.

Je me rappelle comme c'était bien de manger à la cantine. On avait une cantinière qui s'appelait Laure

PICARD et qui habitait Au Nays, son mari s'appelait Ernest. Ils avaient deux filles Lucienne, l'aînée et Maryvonne la deuxième.

Je venais du camp de concentration(4) d'ARGELÈS SUR MER, je peux vous dire que j'avais l'estomac bien plat. La mère PICARD elle m'avait pris en affection, elle faisait mine de me punir. Ceux qui ne se tenaient pas tranquilles, ils étaient punis pour donner un coup de main pour la vaisselle. Quand tout le monde était parti, elle me mettait une deuxième ration et je lui cassais et lui amenais son petit bois pour le feu du lendemain matin. Je gagnais ma croûte quoi ! Je suis allé la voir à la Maison de Retraite pas loin de la gare de CHÂTEAUDUN, rue Fédé avant qu'elle décède.. J'ai gardé des très bons liens avec tous les gens de CONIE que j'ai connu à l'époque.

On est prit en photo lors d'une kermesse qui avait lieu au moulin. Et là il y avait un car qui stationnait là car il avait emmené des gens. Au cul de ce car, on s'est fait prendre en photo et c'est là qu'il y a la photo, il y a Joseph, votre beau-père, avec sa copine de l'époque. Une jeune fille très très brune.



A VALAINVILLE, il y avait aussi un type de notre âge qui allait à l'école avec nous, il s'appelait TAILLEPIED Robert.

Je suis resté à CONIE jusqu'en fin 1950.

A l'époque de la guerre, je me disais : « Heureux à ceux qui pouvaient mettre du saindoux sur le pain ! je me rappelle que nous qui étions des petites gens nous le voyions de loin le saindoux.

A Molitard, il y avait Joseph HAUDEBOURG, un certain PRUNAIS, Yves RIVIERE, Jacques DOMANGE. Avec eux et ceux des Nays, en été, il n'y avait pas de cantine, alors il fallait amener la gamelle avec des œufs durs, un bout de pain, un fromage une pomme et cela tenait le ventre jusqu'au soir. Et du fromage en fin de compte on trouvait cela bon car nous crevions de faim !

Je me rappelle de la vie de beaucoup de gens car nous participions beaucoup à la vie du village. Et

Notre Histoire

comme tout le monde mes parents m'ont envoyé au catéchisme. Et puis j'ai fait ma communion (1ère communion) ; j'ai renouvelé (communion solennelle) j'ai été enfant de chœur, je participais quoi !



Je remercie Monsieur Ino ZARAGOZA de sa collaboration.

En octobre 2015, un petit film a été fait par le troisième frère, Vincent, de Mr ZARAGOZA. Son titre c'est : « Le goût du bonheur ». Vous pouvez l'emprunter à la bibliothèque de Conie-Molitar ;

« Apprendre à sourire, c'est apprendre à être libre »

Cette citation nous vient d'Octavio PAZ poète et essayiste, diplomate et prix Nobel de littérature, né d'un père mexicain et d'une mère andalouse :

Cathy HAUDEBOURG

1Ino : il s'agit du diminutif du prénom « Inocencio », nom du Saint du jour (dans le calendrier espagnol) de la naissance de Ino, le 28 décembre. Ce jour est, par ailleurs, célébré en Espagne, comme l'est le 1er avril en France, à travers de nombreuses farces et fausses nouvelles.

2Lif : ce prénom est l'acronyme de « Libertad, Igualtad, Fraternidad », ce prénom était l'un des signes de l'engagement politique des parents ZARAGOZA , profondément républicains et qui explique leur fuite de la dictature en Espagne . D'ailleurs, ce prénom fut biffé sur le registre d'état civil en Espagne pour les nouvelles autorités et remplacé par une autre plus « chrétien »...

(1) Brassier : équivalent de manouvrier, même s'il est de condition modeste, le brassier peut avoir un lopin de terre et sa maison (cf « Les caractères originaux de l'histoire rurale française » de l'historien Marc Bloch).

Le brassier peut être celui qui loue ses bras pour le travail de la terre (il n'a pas de charrue, il n'a pas d'animal). Ce terme est employé par exemple en Midi-Pyrénées mais certainement aussi dans d'autres régions.

D'après le site «les métiers de nos ancêtres» le brassier peut aussi être un bûcheron qui fait du bois de chauffage et empile des brasses, la brasse étant une mesure, qui apparemment variait selon les régions.

(2) Porcher : celui qui garde les porcs.

(3) Marmiton : mitron, apprenti cuisinier.

(4) Camp de concentration : il s'agit là du vocabulaire administratif de l'époque en 1939, où les camps pour les réfugiés espagnols ont été créés dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Aude. Le mot « concentration » ayant pris un autre sens avec les camps de déportation dans l'Allemagne nazie, c'est désormais le vocable « camp d'internement » qui est usité par les historiens.

SARL MOTHU
Père & Fils

SERRURERIE FORGE

PORTAILS FER-ALU-INOX-PVC - REPARATION MATERIEL AGRICOLE
RAMPE - GARDE CORPS - DEPANNAGE - OUVERTURE DE PORTES
TOURNAGE - USINAGE - FRAISAGE

www.mothu-serrurier.fr
19, rue d'Orléans
28800 DANCY

Tél : 02 37 47 22 46
Port : 06 29 05 12 37
Mail : sarl.mothu@orange.fr

Le Coin des Pépites

MAGASIN DE DÉCORATION INTÉRIEUR

ARTICLES D'ARTS DE LA TABLE
OBJETS DE DÉCORATION
SENTEURS, ACCESSOIRES
COIN ENFANTS

HEURES D'OUVERTURE

lundi		fermé
mardi	10h00-12h30	14h30-19h00
mercredi	9h30-12h30	14h30-19h00
jeudi	9h30-12h30	14h30-19h00
vendredi	9h30-12h30	14h30-19h00
samedi	10h00-12h30	14h30-19h00
dimanche		fermé

22, rue de Chartres
28800 BONNEVAL
0237961561
eurl-le-coin-des-pepites@orange.fr
☎ le_coin_des_pepites
f Le Coin des pépites

Les Karioles

06.03.08.20.43

Mardi : Jallans / Mercredi : Conie Molitar /
Jeudi : Varize / Vendredi : Marboue

Associations Moliconayes

Créatif à Conie

**Notre association évolue de façon positive.
Voici quelques nouvelles concernant nos 2 ateliers :**



Atelier lecture à haute voix

Une belle dynamique anime cet atelier dans lequel les adhérents se réunissent pour présenter des auteurs, des romans, des textes, les faire découvrir aux autres, partager leurs impressions. Et aussi, bien sûr, pour lire toutes ces œuvres à haute voix.

Cette année, nous avons commencé par lire des textes sur le thème de la mer, dont ceux d'Olivier de Kersauson. Les pensées philosophiques de ce marin-poète, un homme de paradoxes à la fois râleur et lumineux, ont eu l'avantage de déclencher des discussions entre nous !

Nous avons ensuite lu des Nouvelles, un genre de récit qui nous convient bien.

Puis, après avoir assisté aux « Lectorales » à Chartres, nous nous sommes lancés dans cette façon de lire particulière, à deux, voire trois voix. Cela rend la lecture plus vivante.

Nous avons lu des articles parus dans « La salamandre » ou dans « Geo ». On y apprend beaucoup de choses !

Horaires de l'atelier-lecture : le lundi de 17h à 18h30

Atelier poterie

Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux adhérentes dans notre équipe. Ce sang neuf a permis une plus grande diversification de nos pièces grâce aux nouvelles techniques apportées. Chaque potier a son style, tant du point de vue des formes que des couleurs.

Le choix de nos pièces est désormais très varié. Il va du bol simple au grand saladier en passant par le pot à lait, le récipient à oignons, le photophore, le cache-pot ou le plat à olives.

Nous avons fabriqué aussi de nombreuses pièces sur commande, dont des assiettes, soit pour un service, soit pour exposer avec des modèles divers (lavoir, moulin des Naves, etc)

Je précise ici que, pour rejoindre notre atelier, il faut avoir une formation de base. N'étant pas formés pour ça, nous ne donnons pas de cours.



Participation à la brocante

Cette année, le temps étant malheureusement maussade, voire pluvieux, nous avons dû nous résigner à exposer dans notre petit atelier. Malgré ce contexte défavorable, nous avons reçu quelques personnes, dont nos fidèles clients. Une brocante tristounette, comme pour tous les autres participants !

Petit Marché de Noël

Les samedi 13 et dimanche 14 décembre, nous avons ouvert les portes de notre atelier, tout décoré pour l'occasion, afin que ceux qui le désirent puissent faire quelques achats de Noël utiles et originaux. Très bonne idée car plusieurs personnes ont répondu à l'appel et sont donc venues échanger avec nous, visiter l'atelier...et faire leurs emplettes.

Une façon de faire à renouveler

En cours d'année, pour ceux qui désirent voir ou acheter, notre atelier est ouvert à tous chaque fois que nous sommes présents. Le bénéfice de nos ventes est utilisé pour acheter des terres, des émaux...ou du nouveau matériel.



Bureau :

Présidente: Edith Rothenbuhler

Trésorière: Elisabeth Touche

Secrétaire: Marie-France Cimiano

Si l'une de nos activités vous intéresse, nous vous accueillons avec plaisir !

Prix de l'adhésion : 24 euros/an.

Pour tout renseignement:

Tél: 06 81 20 32 93

Courriel: edith.rot28@gmail.com

Meilleurs vœux pour l'Année 2026

Edith

Associations Moliconayes

Animation Moliconayse

Suite au décès de notre regretté Président, Mr Roger THIOUX, l'activité gymnastique menaçait de disparaître. Il en assurait la responsabilité depuis de nombreuses années avec dynamisme et bonne humeur et contribuait à son succès.

Par respect pour son engagement et face à la demande des adhérents, un nouveau bureau s'est constitué : Paulette BOISSIÈRE, Présidente, Anne GENESSEAU, Présidente d'honneur, Nathalie ZARAGOZA, Secrétaire-Trésorière, Liliane CASTILLE, Sylviane DESMOULINS, Bernard ELLIN, Yvette HAUDEBOURG, Sandrine LAVAIRE, Évelyne THIOUX en tant que Membres actifs.

Les cours ont repris à la mi-septembre toujours assurés par Mr Ludovic BOURGAULT, Éducateur sportif, et comptent 15 adhérents.

Chaque jeudi soir (hors vacances scolaires) de 19h à 20h vous pouvez rejoindre les cours qui se déroulent à la salle de « la grange » pour partager un moment de détente et entretenir votre forme avec ballons, step, et autres matériels mis à disposition par l'association.

Les séances proposées sont accessibles à tous et toutes. Vous pouvez assister à un cours gratuitement pour vous faire une idée et vous inscrire ou pas par la suite (même en cours d'année).

L'adhésion reste à 60 euros pour l'année, tarif à revoir si adhésion en cours d'année.

L'activité « marche » est toujours d'actualité mais n'est plus gérée par l'Animation Moliconayse. Néanmoins, si cela vous intéresse sachez qu'elle continue les vendredis après-midi et est assurée par quelques bénévoles dans une ambiance conviviale et sympathique, chacun marchant à son rythme. Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter au 06.70.46.62.35 ou 02.37.96.14.88 ou vous adresser directement en Mairie.

Merci aux bénévoles qui ont intégré le nouveau bureau et aux adhérents fidèles de l'association.

Dans l'espoir d'accueillir de nouvelles personnes...

Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année.

La Présidente,
Paulette BOISSIÈRE

Chai Robert

CAVE • BAR À VIN • BIÈRE


Location de machine à BIÈRE

Du lundi au jeudi : 9h30 à 12h30 • 15h à 19h30
Du vendredi au samedi : 9h30 à 13h • 15h à 21h30

02 37 47 38 27
cavechairbert@orange.fr

5 A, rue Denis Papin
Z.A. de la Louveterie
28800 Bonneval

COMME CHEZ VOUS



Q8 Oils

CARBURANTS
LUBRIFIANTS
GRANULES DE BOIS
MICRO STATION D'EPURATION
EQUIPEMENT HUILE ET GRAISSE
CUVES ET DISTRIBUTION
AD BLUE

SOLFA
CARBURANTS

26 Rue de l'église
41270 VILLEBOUT

Tél: 02 54 80 51 09

Découvrez nous : www.solfa-carburants.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-là!

A.J.C.M Association des Jeunes de Conie-Molitard

L'Amicale des Jeunes de Conie-Molitard, pour votre plaisir, a organisé au cours de l'année 2025 les festivités suivantes :



Une soirée dansante qui s'est déroulée le 22 mars, L'organisation du vide grenier le 25 mai,

Nous vous proposons de nous retrouver pour l'année 2026.

Le 28 mars : Repas dansant

Le 31 mai : Pour le vide grenier

Le 12 septembre : Pour le méchoui.

Comme toutes les associations, la nôtre a besoin de bénévoles, aussi vous serez les bienvenus si vous désirez vous joindre à notre équipe.

En attendant de nous revoir, les membres de l'A.J.C.M. et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2026, ainsi qu'à vos proches

Le Président, RIVIERE Aurélien

BIBLIOTHEQUE Le rendez-vous DE LA CONIE

Notre bibliothèque se porte plutôt bien. La fréquentation lors des permanences est stable. L'accueil des classes continue. Et surtout, les différents événements organisés ont connu un franc succès !



Accueil des classes

Classe de Conie-Molitar.

Lors d'un rendez-vous hebdomadaire, le vendredi matin, les élèves de la classe passent un moment à la bibliothèque pour découvrir les livres et en emprunter. Ils ont le droit de prendre jusqu'à 6 livres...plusieurs ne s'en privent pas! Et nous répondons aussi à leurs demandes individuelles en leur commandant des livres à la MDEL.

A la fin de la séance, si Patricia n'est pas là pour conter, les élèves demandent à lire eux-mêmes (à tour de rôle) une histoire à leurs camarades. La découverte de la lecture à haute voix !

Autres classes du regroupement.

Pour ces classes, c'est plus compliqué car elles doivent être transportées par car pour venir nous voir. Les enseignantes et les élèves sont demandeurs...mais l'intendance ne suit pas toujours !

Nous les avons reçu quelques fois avec beaucoup de plaisir. C'est toujours un bonheur de voir les tout petits découvrir les livres...et écouter nos histoires avec des étoiles pleines les yeux !

Nous espérons que les possibilités de transports s'amélioreront prochainement.

Collaboration avec la MDEL

Chaque adhérent peut, grâce à sa carte de lecteur, réserver des livres par internet à la MDEL (Médiathèque Départementale d'Eure et Loir).

Une navette passe tous les mois pour échanger les documents (parfois jusqu'à 200), qui peuvent être des romans, des BD, des albums, des documentaires, pour adultes et enfants...et même des livres numériques.

Il y a aussi la possibilité d'enregistrer des livres sur liseuse.

Moment poétique



Le samedi 15 mars, à l'occasion de l'Heure du Poème, une comédienne de la Compagnie Textes et Rêves a été accueillie dans

notre bibliothèque. Elle a enchanté le nombreux public (environ 40 personnes) par ses poèmes et sa musique.

Une belle réussite !

Après-midi contes



Au mois de novembre, pour illuminer un peu la saison morose, les bibliothécaires proposent un après-midi chaleureux. C'est ainsi que, le dimanche 16, nos deux conteuses préférées, Patricia et Colette, sont venues enchanter petits et

grands avec leurs aventures imaginaires.

Fête de Noël

Le 6 décembre a été la journée la plus joyeuse et la plus animée de notre bibliothèque! Une quarantaine de personnes ont assisté à notre Fête de Noël : beaucoup d'enfants accompagnés de leurs parents et parfois grands-parents... et même Madame le Maire, les Adjointes et quelques Conseillers municipaux.

Nous avons chanté tous ensemble.

Patricia a ravi tout le monde avec ses contes.

Le Père Noël est venu distribuer des bonbons et chaque enfant a pu être photographié avec lui.

Comme d'habitude, les nombreuses pâtisseries préparées par les bénévoles ont été bien appréciées.

Et les enfants sont repartis avec leur petit cadeau, un livre bien sûr.

Une magnifique réussite !



Événements prévus pour 2026

- 5 décembre à 15h30 : Fête de Noël
- Concernant les autres événements, vous serez informés en temps voulu.

Horaires d'ouverture:

Mercredi de 17h à 19h

Samedi de 10h à 12h

Courriel: bibliotheque.conie@orange.fr

Meilleurs Voeux pour l'Année 2026 !

Le plaisir de lire naît dès le plus jeune âge.

Parents, pensez-y !

L'équipe des bénévoles :

Chantal, Edith, Françoise B, Françoise E, Hélène et Patricia.

L'école de Conie-Molitard

Pour la rentrée 2024 – 2025, 21 élèves de CM1-CM2 étaient inscrits à l'école de Conie Molitard, répartis en 9 élèves de CM1 et 12 élèves de CM2.

Les mois d'avril, mai et juin étaient sportifs :



- Nous avons participé à une rencontre sportive sur le thème de l'athlétisme avec les classes des regroupements voisins.

- Les élèves ont validé leur savoir rouler. Pour ce faire, ils ont participé à plusieurs sorties en vélo sur route dans

Conie Molitard et ses alentours. Ils ont participé au p'tit tour à vélo organisé par l'USEP. Au programme, 30 kilomètres en vélo afin de rejoindre Bonneval et de revenir sur Conie Molitard.

Avec les autres classes du regroupement, nous nous sommes rendus à l'espace nature de Rambouillet. Nous avons assisté à un spectacle impressionnant de rapaces. Nous avons vu des loups et en avons appris plus sur eux.



Cette année, 17 élèves de CM1-CM2 sont inscrits à l'école de Conie Molitard, répartis en 8 élèves de CM1 et 9 élèves de CM2.

- Le thème de l'année est « la conquête spatiale ». Plusieurs sorties en lien sont prévues. De plus, l'association d'astronomie de Guillonville devrait intervenir auprès des élèves.



- Marie-France Cimiano, intervenante musicale, intervient auprès des élèves. Les élèves travaillent le chant, le rythme et la coordination. Ils ont également la chance de découvrir des instruments et de les manipuler.

Nous remercions les bibliothécaires bénévoles de la bibliothèque de Conie Molitard. Grâce à elles, les élèves peuvent emprunter des livres tous les vendredis.

Nous vous souhaitons une belle année 2026.

La directrice, Solène Renaudin

Riverains de la Conie

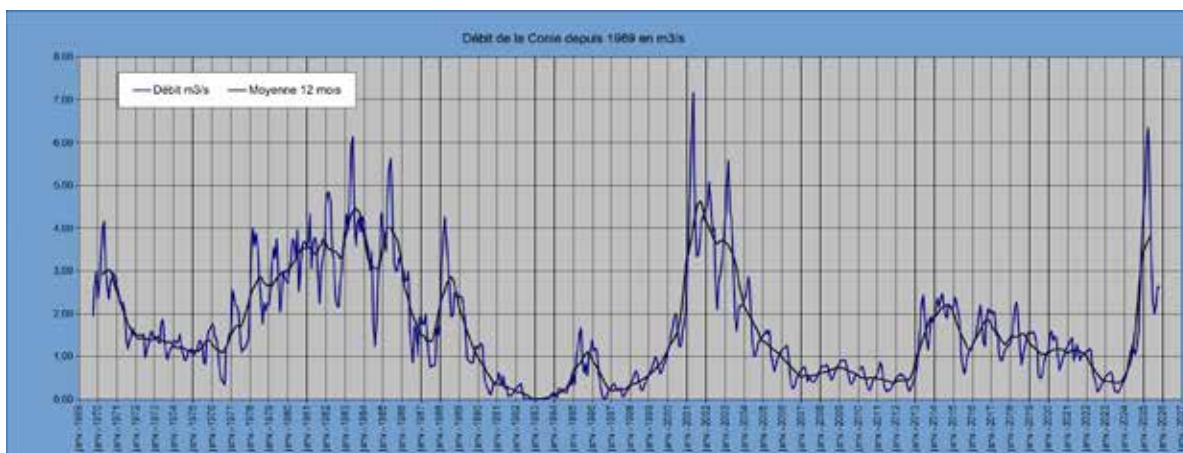
Absence de faucardage en 2025

« L'association syndicale autorisée des riverains de la Conie » rassemble les propriétaires riverains de la Conie sur les communes de Conie-Molitard (à partir du pont de Conie), Moléans et Donnemain-Saint-Mamès (jusqu'au confluent avec le Loir). Son objet est d'effectuer le faucardage, c'est-à-dire de couper les herbes aquatiques pour permettre le bon écoulement de l'eau. (L'association n'entretient pas les berges, qui sont du ressort des riverains.) Elle est financée par une cotisation obligatoire qui est fonction de la longueur de berge possédée.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle, le 16 mai 2025, les riverains ont voté contre l'opération de faucardage de 2025, en raison du débit de la Conie, très important cette année (4,97 m³/s en mai)

L'image ci-jointe représente le débit de la Conie depuis 1969. On peut y voir des périodes de très fort débit, comme c'est le cas depuis un an.

André Genneaux
Président de l'association



Merci à nos annonceurs !

SARL DUBOIS
TERRASSEMENT & TRANSPORTS
 Z.A.C. LA LOUVETERIE - 28800 BONNEVAL



Travaux Publics & Particuliers
 Assainissement, Fosse Septique, Récupérateurs d'Eaux Pluviales,
 Goudron, Aménagement de Cour, Terrassement Divers

02 37 96 76 25-06 89 59 99 59
 terrassement.dubois@orange.fr

E.U.R.L. THIERRY Christophe

Plâtrerie - Rénovation
 Aménagement de combles
 Cloison sèche
 Faïence



Z.I. Saint-Séverin
 28220 Cloyes-sur-le-Loir
 Tél. : 02 37 98 50 02
 Port. : 06 81 17 44 15

AUBERGE
LA JOCONDE



16, RUE ROBERT POTIER
 28200 LUTZ EN DUNOIS
 TÉL. : 02.37.66.45.86

GUINOIS PROFIL
 ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

- Gros œuvre - rénovation
- Maison individuelle
- Bâtiment industriel
- Assainissement
- Monuments historiques

02 37 44 11 28
 9 Rue le Bois Pin - la Ferté Villaneuil
 28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES

CÉDRIC GUINOIS PROFIL
 ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

- Nettoyage - revêtement de façades
- Béton ciré
- Peinture - Parquets
- Revêtement sols et murs
- Isolation thermique par l'extérieur

Bureau et correspondance :
 4 rue de la Madeleine
 28200 CHATEAUDUN

SERVICE DE TAXI
SECTEUR GRAND CHÂTEAUDUN



06 19 36 07 80

www.axi-taxi-28.com contact@axi-taxi-28.com

TOUTES DISTANCES
TOUTES DESTINATIONS

24h/24
 7j/7

Commune de Stationnement THIVILLE

Ets LEMOULT
 DEPUIS 1962

MOTOCULTURE & METALLERIE
 Vente & Réparation

28200 St-DENIS-LES-PONTS (face aux Centre Leclerc)
 Tél : 02 37 45 10 32 - Fax : 02 37 45 03 75
 ets-lemoult@wanadoo.fr

S.A.V TOUTES MARGUES



J D F

JIM DEPANN' FERMETURES

Dépannages et installations de fermetures et motorisations

07 87 19 33 88
 jimdepannfermetures@gmail.com



Jimmy HUBERT
 28200 CONIE-MOLITARD

- Remplacement de menuiseries, volets roulants, portails, portes de garages
- Dépannages et installations de motorisations



AGENDA 2026

MARS

Samedi 21 à 15 h : Spectacle « L'Heure du poème » organisé par la Bibliothèque
Samedi 28 : Soirée dansante organisée par l'AJCM

MAI

8 mai : Commémoration - Défilé au monument aux morts
31 mai : Vide greniers organisé par l'AJCM

JUILLET

13 juillet : Repas dansant, retraite aux flambeaux et feu d'artifices organisé par la municipalité
14 juillet : Commémoration au monument aux morts suivi de jeux (pétanques, jeux d'adresse...)

SEPTEMBRE

5 septembre : Méchoui organisé par l'AJCM

NOVEMBRE

20 novembre : Soirée Beaujolais organisée par la municipalité

DÉCEMBRE

Samedi 5 : Noël des enfants organisé par la bibliothèque

JANVIER 2027

Samedi 9 : Voeux du maire

COMMERCANTS AMBULANTS

(si vous souhaitez bénéficier de ce service, appelez le commerçant afin qu'il s'arrête près de chez vous)

		Mardi	Mercredi
	BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR La Boucherie de Vincent d'Ozoir le Breuil ☎ 06 52 60 34 93		Matin
	POISSONNIER - FRUITS ET LEGUMES Jean Marie MARKOWSKI de Lailly en Val (45) ☎ 06 62 44 44 06	À partir de 17 h 30	
	PIZZAS Les Karioles Stationnement devant la mairie ☎ 06 03 08 20 43		De 18 h 30 à 21 h 00







RAPPEL DES HORAIRES AUTORISES POUR L'UTILISATION D'ENGINS BRUYANTS







Nous vous rappelons les règles à suivre concernant le bruit, notamment l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2012, toujours en vigueur.

Les travaux de jardinage et bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
- samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

MÉMENTO DES NUMÉROS D'URGENCES

					
15	17	18	112	114	CENTRE ANTI-POISON ANGERS
SAMU	POLICE GENDARMERIE 02 37 94 09 50	POMPIERS	APPEL D'URGENCE	URGENCES POUR LES PERSONNES SORDES	02 41 48 21 21

					
115	119	3114	3919	116 000	SERVICE URGENCE DEPANNAGE
SAMU SOCIAL AIDE AUX SANS ABRIS	ENFANCE MALTRAITEE	PREVENTION SUICIDE	VIOLENCES CONJUGALES	SOS ENFANTS DISPARUS	09 72 67 50 28